



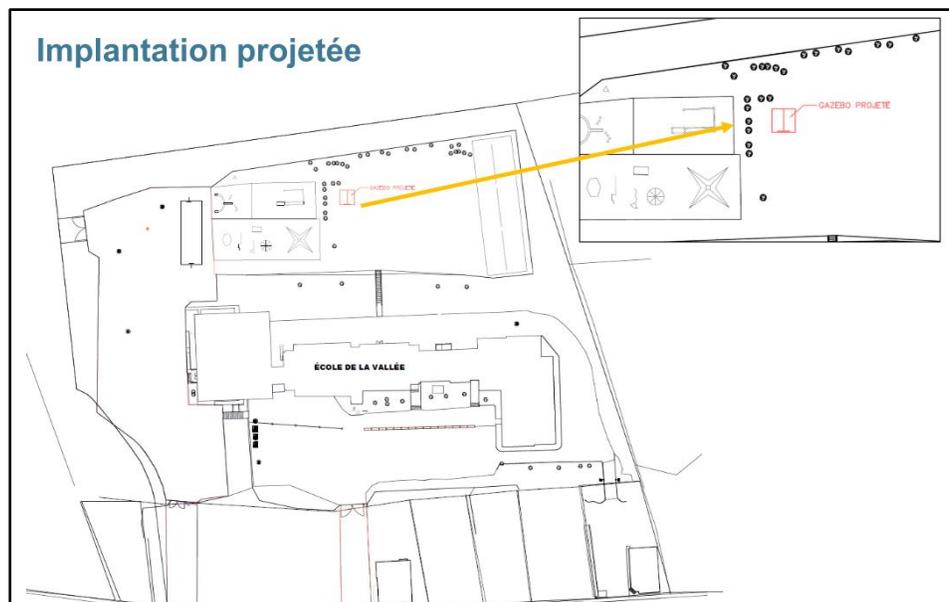
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 septembre 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 167, rue Principale

L'objet est d'autoriser :

- un gazébo d'une superficie de 23,78 m² alors que le *Règlement de zonage* prescrit que la superficie maximale pour un gazebo est de 20 m²;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 août 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA